



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le deux octobre deux mille dix-sept (2 octobre 2017) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère, Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
- Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- La conseillère, Madame Ariane Tremblay-Daoust, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 12

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
2 OCTOBRE 2017**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Acceptation des comptes du mois;
 - 4.2. Officialisation de la permanence de Mme Ariane Brisson à titre d'inspectrice adjointe au service de l'urbanisme et de l'environnement;
 - 4.3. Élections 2017 - Rémunération du personnel électoral;
 - 4.4. Autorisation d'installation de la téléphonie IP à la Municipalité de La Conception;
- 5. RÉGLEMENTATION**
- 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. Octroi d'un contrat – Réhabilitation d'une section de la berge de la rivière Rouge sur la route des Ormes;
 - 8.2. Ratification du dépôt d'une offre d'emploi - Chauffeurs-journaliers (3) pour la période hivernale 2017-2018;
 - 8.3. Autorisation de signature – Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec;

9. HYGIÈNE DU MILIEU



10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1. Demande d'usage conditionnel 2017-00018 - Location court terme de la résidence - Lot rénové 4 464 428 (*Reporté à une séance ultérieure*);
- 10.2. Demande d'usage conditionnel 2017-00022 - Location court terme de la résidence - lot rénové 4 762 604 (*Reporté à une séance ultérieure*);
- 10.3. Demande de PIIA-004 2017-00017 – Secteur de ravage de cerfs de Virginie - Lot rénové 5 512 642;
- 10.4. Demande de PIIA-002 2017-00019 – Secteur agricole de la Vallée de la Rouge - Lot rénové 4 465 299;
- 10.5. Demande de PIIA pour une enseigne 2017-00020 - Lot rénové 4 463 565;
- 10.6. Demande de PIIA-003 2017-00021 - Secteur patrimonial du noyau villageois - Lot rénové 4 464 984;
- 10.7. Demandes de PIIA 2017-00023 et 2017-00024 - Lots rénovés 4 465 305 et 4 465 311;
- 10.8. Demande de dérogation mineure 2017-00025 - Lot rénové 4 465 036;

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1. Demande d'aide financière à la Fondation Tremblant dans le cadre du camp de jour La Toupie de La Conception;
- 11.2. Appui à l'Association communautaire de La Conception (ACLC) pour une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant;

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 201-17

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 202-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. RÉS. 203-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

Adoptée

4.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. RÉS. 204-17

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité



des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de **254 732.12 \$**, selon la liste numéro **09-2017** :

➤	Liste des comptes fournisseurs au 2 octobre 2017	146 855.65 \$
➤	Remise provinciale au 30 septembre 2017	25 336.25 \$
➤	Remise fédérale au 30 septembre 2017	9 694.08 \$
➤	Remise RRFS au 30 septembre 2017	13 030.10 \$
➤	Dépôts salaires du 28 août au 24 sept. 2017 incl. (semaines nos. 36 à 39 incl.)	55 976.24 \$
➤	Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD	<u>3 839.80 \$</u>
		254 732.12 \$

ET de ratifier l'autorisation d'achat de deux (2) conteneurs, et ce, au coût de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

4.2. RÉS. 205-17

OFFICIALIZATION DE LA PERMANENCE DE MME ARIANE BRISSON À TITRE D'INSPECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT

l'embauche de Mme Ariane Brisson en date du 1^{er} mai 2017 et la période de probation suivant ladite embauche;

CONSIDÉRANT

la satisfaction de l'employeur quant au travail accompli depuis son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'officialiser la permanence de Mme Ariane Brisson, au poste saisonnier d'inspectrice adjointe au service de l'urbanisme et de l'environnement, et ce, en date de ce jour.

QUE la convention collective soit en application, tel que prévu.

Félicitations Mme Brisson.

Adoptée

4.3. RÉS. 206-17

ÉLECTIONS 2017 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité tiendra une élection générale, le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, le Conseil peut établir la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT

le rapport déposé par le président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, que la rémunération du personnel électoral soit la suivante :

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Président d'élection	
Salaires de base	1 500 \$
Vote par anticipation	+250 \$



Jour du scrutin	+250 \$
Acclamation	+500\$
Secrétaire d'élection	75% du président d'élection
Scrutateur	19\$/hr
Secrétaire du bureau de vote	19\$/hr
Primo	19\$/hr
Membre d'une commission de révision à la liste électorale	20\$/hr
Table d'accueil / Personnel de soutien	18\$/hr
Table d'identification	18\$/hr

Adoptée

4.4. RÉS. 207-17

AUTORISATION D'INSTALLATION DE LA TÉLÉPHONIE IP POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE

la majorité des municipalités de la MRC des Laurentides possède le système de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT

l'économie substantielle évaluée à plus de 25 000 \$ sur six (6) ans pour les services de téléphonie de la Municipalité de La Conception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter :

- D'autoriser l'installation du service de téléphonie IP, par la MRC des Laurentides, en remplacement du service téléphonique actuel;
- De consentir à la modification du numéro de téléphone de la Municipalité;
- De mandater le directeur général et/ou la directrice des finances à procéder aux modifications nécessaires à cet égard et à la mise à jour des multiples imprimés municipaux.

Adoptée

Période de questions du public

5.- RÈGLEMENTATION

6.- APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

7.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.- TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1. RÉS. 208-17

OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION D'UNE SECTION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE ROUGE SUR LA ROUTE DES ORMES

CONSIDÉRANT QUE

des travaux de protection contre l'érosion causée par la rivière Rouge doivent être effectués sur la route des Ormes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'octroyer le contrat de réhabilitation d'une section de la



berge de la rivière située sur la route des Ormes à Excavation Miller 2014, et ce, au coût de 21 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

8.2. **RÉS. 209-17**

RATIFICATION DU DÉPÔT D'UNE OFFRE D'EMPLOI - CHAUFFEURS-JOURNALIERS (3) POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2017-2018

CONSIDÉRANT

le besoin au service des travaux publics pour la période hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier le dépôt d'une offre d'emploi pour trois (3) postes de chauffeurs-journaliers pour le service des travaux publics, et ce, durant la période hivernale 2017-2018.

QUE les embauches soient ratifiées à la séance ordinaire du conseil de novembre.

Adoptée

8.3. **RÉS. 210-17**

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF REQUIS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT

le Programme d'entretien préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE

le mécanicien du service des travaux publics de la Municipalité serait, de par sa fonction, la personne ressource pour signer les documents relatifs à ce Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser M. Samuel Thibault, mécanicien au service des travaux publics de la Municipalité de La Conception, à signer tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la SAAQ.

Adoptée

Période de questions du public

9.- **HYGIÈNE DU MILIEU**

10.- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1. **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 2017-00018 - LOCATION COURT TERME DE LA RÉSIDENCE - LOT RÉNOVÉ 4 464 428**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

10.2. **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 2017-00022 - LOCATION COURT TERME DE LA RÉSIDENCE - LOT RÉNOVÉ 4 762 604**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

10.3. **RÉS. 211-17**

DEMANDE DE PIIA-004 2017-00017 – SECTEUR DE RAVAGE DE



CERFS DE VIRGINIE - LOT RÉNOVÉ 5 512 642

CONSIDÉRANT une demande pour la construction d'une nouvelle résidence et d'un bâtiment accessoire dans une zone de ravage de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur projette de construire sur pieux, ce qui limite l'empreinte au sol et l'impact environnemental;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage d'espace naturel conservé sera d'environ 90%, une fois les travaux terminés;

CONSIDÉRANT l'information transmise par le demandeur dans la lettre explicative;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la présente demande de PIIA 2017-00017, telle que présentée.

Adoptée

10.4. RÉS. 212-17 DEMANDE DE PIIA-002 2017-00019 – SECTEUR AGRICOLE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE - LOT RÉNOVÉ 4 465 299

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à implanter un bâtiment accessoire à vocation agricole, sur une propriété en zone verte.

CONSIDÉRANT la structure du bâtiment accessoire prévue;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de favoriser la mise en place de projets agricoles;

CONSIDÉRANT QU' il est possible pour le demandeur de s'inspirer de ce qui est construit à proximité et qu'une apparence soignée du bâtiment accessoire contribuerait à mettre son commerce en valeur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la présente demande de PIIA 2017-00019, conditionnellement à :

- Représenter au CCU une esquisse graphique détaillée de l'ensemble des finis extérieurs du bâtiment accessoire;
- Obtenir l'approbation des élus municipaux pour les finis extérieurs qui seront présentés.

Adoptée

10.5. RÉS. 213-17 DEMANDE DE PIIA POUR UNE ENSEIGNE 2017-00020 - LOT RÉNOVÉ 4 463 565

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à mettre en place une enseigne d'identification du projet de développement intégré Chic Shack à l'intersection de la route des Érables et du chemin Pakesso;



CONSIDÉRANT l'esquisse graphique présentée par le promoteur et sa localisation en bordure de la route des Érables et du chemin Pakesso;

CONSIDÉRANT le choix d'éclairage de l'enseigne proposé par le promoteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la présente demande de PIIA 2017-00020, conditionnellement à revoir l'aménagement paysager à la base de l'enseigne en y intégrant des éléments solides et davantage de végétaux afin de mieux la solidifier et la mettre en valeur.

Adoptée

10.6. RÉS. 214-17 DEMANDE DE PIIA-003 2017-00021 - SECTEUR PATRIMONIAL DU NOYAU VILLAGEOIS - LOT RÉNOVÉ 4 464 984

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rénover le garage en modifiant la toiture, la hauteur et le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les murs du garage seront montés de 8 pieds jusqu'à 10 pieds, la toiture sera modifiée pour être mansardée et le revêtement extérieur sera en pruche teinte de couleur grise;

CONSIDÉRANT l'amélioration de l'apparence visuelle du garage et son agencement avec la maison;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la présente demande de PIIA 2017-00021, telle que présentée.

Adoptée

10.7. RÉS. 215-17 DEMANDES DE PIIA 2017-00023 ET 2017-00024 - LOTS RÉNOVÉS 4 465 305 ET 4 465 311

CONSIDÉRANT QUE les demandes visent à installer une clôture ornementale en acier pré-galvanisé, de couleur noire, dans la cour avant, et ce, sur les lots 4 465 305 et 4 465 311 du demandeur;

CONSIDÉRANT l'esquisse graphique préparée par le demandeur et l'aspect visuel nettement esthétique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser les présentes demandes de PIIA 2017-00023 et 2017-00024, telles que présentées.

Adoptée

2893



10.8. RÉS. 216-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-00025 - LOT RÉNOVÉ 4 465 036

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser le lotissement du lot 4 465 036 en trois lots distincts, soit les lots projetés 6 153 050, 6 153 051 et 6 153 052;

CONSIDÉRANT QUE les trois lots projetés sont conformes à l'article 4.4.1 du règlement de lotissement 12-2006 à l'exception du lot 6 153 052, qui a une profondeur de 50.76 mètres alors que la profondeur minimale requise est de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas possible de rendre conforme le troisième terrain à être créé, même en déplaçant les lignes de division en raison du rétrécissement entre le chemin des Faucons et le lac Leblanc;

CONSIDÉRANT QUE le terrain projeté dérogatoire possède la superficie minimale et le frontage minimal requis selon la grille d'usages et normes HA-10;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la présente demande de dérogation mineure 2017-00025, conditionnellement à ce que la construction d'une nouvelle résidence et de ses dépendances ne fassent l'objet d'aucune autre demande de dérogation mineure ayant pour motif la profondeur réduite du terrain.

Adoptée

Période de questions du public

11.- LOISIRS ET CULTURE

11.1. RÉS. 217-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TREMBLANT DANS LE CADRE DU CAMP DE JOUR LA TOUPIE DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception désire embaucher un animateur, éducateur spécialisé, dans le cadre de son camp de jour La Toupie;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour La Toupie jouit d'une excellente réputation et possède une forte image de marque à travers la municipalité et la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception est l'une des rares à administrer et gouverner son propre camp de jour parmi les municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pu bénéficier de l'aide financière en 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans notre politique familiale, nous souhaitons améliorer la programmation du service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir la chance aux jeunes de 12 ans et plus de devenir aide-animateur;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs contribue grandement à la qualité de vie des citoyens et à leur sens d'appartenance;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité abrite sur son territoire des familles à faibles revenus;

CONSIDÉRANT QUE la recherche de support financier est nécessaire pour le maintien de ce service devenu essentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de présenter une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremblant, au montant de 7 000 \$, dans le but d'offrir, par son camp de jour La Toupie, une programmation diversifiée par des activités sportives, culturelles, récréatives et éducatives, dans un environnement sécuritaire et de qualité pour le bénéfice des enfants et de leurs parents.

DE mandater le directeur général et/ou la directrice des loisirs à remplir et signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée

11.2. **RÉS. 218-17**

APPUI À L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA CONCEPTION (ACLC) POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE l'Association communautaire de La Conception (ACLC) joue un grand rôle dans le déroulement de certaines activités de loisirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche scolaire suscite plusieurs activités et ressources et qu'en ce sens, l'embauche de deux (2) animateurs est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'appuyer l'Association communautaire de La Conception (ACLC) dans le cadre de leur demande d'aide financière à la Fondation Tremblant, et ce, au montant de 7 000 \$, afin de subvenir aux activités de la semaine de relâche scolaire.

Adoptée

Période de questions du public

12- **DIVERS**

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

13.1. **RÉS. 219-17**

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Ariane Tremblay-Daoust, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h30.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,
Maire

Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.